

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1505

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 49

À l'alinéa 16, après le mot :

« démographiques »,

insérer les mots :

« et au desserrement des ménages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de prendre en compte le desserrement des ménages parmi les conditions subordonnant l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser dans le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale.